

L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes



Index Egalité F/H

L'index d'égalité femmes-hommes est un indicateur créé en 2019 par le Gouvernement pour faire progresser l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chaque année au 1^{er} mars.

Se présentant sous la forme d'une note sur 100, cet index est calculé chaque année à partir de 4 indicateurs :

- Écart de rémunération
- Écart du taux d'augmentations individuelles
- Pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité
- Nombre de salariés du genre sous représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations

Les entreprises ayant obtenu un score inférieur à 75 points ont trois ans pour apporter des actions correctrices.



Index Egalité F/H | Résultats Festo France

2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	2,4	37	40	40
2- Ecarts d'augmentation individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	3,3	35	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représentés parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			77		85
INDEX (sur 100 points)			91		100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.